

Journal LE BAVARD



LEXIQUE

Pages municipale

Réunions du conseil

Location de glace

Fabrique St-Pierre

Bibliothèque

Comité d'embellissement

Centre de conditionnement physique de Taschereau

Le centre vitalité

Tournoi de hockey social



Concours "Station photo" de la Saint valentin

Publicités

Page santé

Procès-verbal

Calendrier du mois



Municipalité de

TASCHEREAU

SECTEUR LAFERTÉ LANGUEDOC



MOIS DE PARUTION

10 Bavards par an

Décembre et Janvier

Février

Mars

Avril

Mai

Juin

Juillet et Août

Septembre

Octobre

Novembre

Désormais, les journaux seront accessibles aux points de ramassage suivants :

- Brasserie chez Ginette
- Bureau municipal
- Club de l'Âge d'Or
- Dépanneur Idéal
- Centre récréatif
- Club des loisirs de Laferté

Ils ne seront plus envoyés par la poste.

Vous aurez également la possibilité de consulter le journal au format PDF en visitant le site internet de la Municipalité de Taschereau :

"taschereau.ao.fr onglet "Journal le Bavard"

Ou en utilisant le code QR



LOGEMENT À LOUER AU HLM **CHAMOINE ÉMILE COUTURE (TASCHEREAU)**

Logement à loyer modique, pour personnes âgées de 50 ans et plus, non fumeur, 3½ pièces. Pour de plus amples informations ou pour faire une demande de logement, contactez la Directrice générale au (819) 787-2404 ou par courriel : direction@omharcenciel.com

HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL

LUNDI : 8H À MIDI ET 13H À 16H

MARDI : 8H À MIDI ET 13H À 16H

MERCREDI : 8H À MIDI ET 13H À 16H

JEUDI : 8H À MIDI ET 13H À 16H

VENDREDI : 8H À MIDI

Pages municipale



Isabelle Viau

Directrice générale

819 796-2219 poste 122

dg@munitaschereau.ca

Sylvie Michaud

Directrice générale adjointe

819 796-2219 poste 121

dga@munitaschereau.ca

Vanessa Boutin Cameron

Directrice en loisirs

819 796-2219 poste 128

loisirs@munitaschereau.ca

Rim Souaied

Chargée de projets

projet@munitaschereau.ca

Mathieu Cloutier

Maire

maire@munitaschereau.ca

Restaurant de l'aréna

819 796-2219 poste 125

Salle du conseil

819 796-2219 poste 126

Bibliothèque

819 796-2219 poste 131

Garage

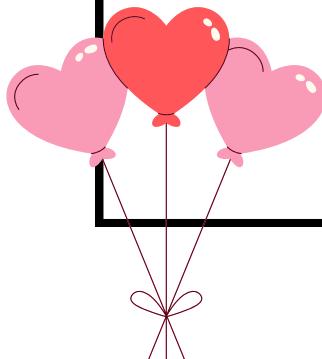
819 796-2219 poste 134

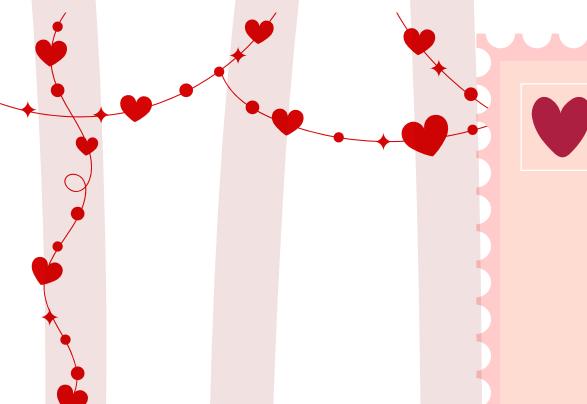
Fermières

819 796-2219 poste 140

Fabrique

819 796-2219 poste 124





Réunions du conseil

2026

Lundi 1er février Salle Yves Aubut 19h30	Lundi 4 mai Salle Yves Aubut 19h30	Mardi 8 septembre Centre communautaire Laferté 19h30
Lundi 2 février Salle Yves Aubut 19h30	Lundi 1 juin Centre communautaire Laferté 19h30	Lundi 5 octobre Salle Yves Aubut 19h30
Lundi 2 mars Centre communautaire Laferté 19h30	Lundi 6 juillet Salle Yves Aubut 19h30	Lundi 2 novembre Salle Yves Aubut 19h30
Mardi 7 avril Salle Yves Aubut 19h30	Lundi 3 août Salle Yves Aubut 19h30	Lundi 7 décembre Centre communautaire Laferté 19h30

Laferté : 19h30
Centre communautaire
(311, Chemin de Laferté)



Taschereau : 19h30
Salle Yves Aubut
(52, rue Morin)

Location de glace

PRIX

Location de glace adulte 1 heure par groupe : (17 ans et +) taxes incluses

68.00 \$ Hockey



68.00 \$ Patinage

Location de glace adulte 1 heure et demie :

100.00 \$ Hockey



100.00 \$ Patinage

Location de glace familiale 1 heure :

31.50 \$ Hockey



31.50 \$ Patinage

Location de glace familiale 1 heure et demie : 47.25\$

Déroulement

819 796-2219 # 128

Centre récréatif de Taschereau
52, rue Morin
819 796-2219 # 125



FABRIQUE ST PIERRE DE TASCHEREAU

Intentions de messes pour le mois de février 2026

1er février

Doriane Brosseau Houle par Diane et Réjean Brosseau

8 février

Rodrigue Nadeau par l'offrande aux funérailles

15 février

Françoise Rivard par Lynda

1er mars

Laurette, Linda, Marilou et Léane

par la famille Gauthier

À compter du 1er janvier, le coût des messes et des

certificats sera de 20\$



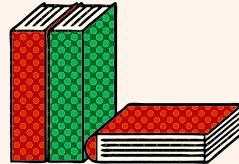
Bibliothèque

Heures d'ouverture de la bibliothèque

Mardi 14h à 15h

Mercredi 19h à 20h30

Vendredi 19h à 20h30



The graphic features a penguin sitting in a striped armchair, reading a book. To the right, text reads "une naissance un LIVRE®". A blue box contains the slogan "Petit lecteur deviendra GRAND!". Below it, a question asks if the reader is a parent of a child under one year old. To the right, a call to action encourages parents to "ABONNEZ VOTRE ENFANT À LA BIBLIOTHÈQUE!". A list of experts' benefits is also present. At the bottom, a "TROUSSE DU PARFAIT BÉBÉ-LECTEUR" is shown containing a book, a guide, a magazine, and a bib.

Vous êtes parent d'un enfant d'un an ou moins?

ABONNEZ VOTRE ENFANT À LA BIBLIOTHÈQUE!

LES EXPERTS S'ENTENDENT :
LIRE DÈS LA NAISSANCE AVEC SON BÉBÉ SUSCITE DES RÉPERCUSSIONS POSITIVES PENDANT TOUTE LA VIE DE L'ENFANT !

La trousse du parfait bébé lecteur contient :

- un livre exclusif cartonné
- un guide Chantez avec votre enfant
- un guide Lire avec son enfant
- le magazine familial Naître et Grandir
- un bavoir

PROGRAMME OFFERT GRATUITEMENT DANS TOUTES LES BIBLIOTHÈQUES DU RÉSEAU BIBLIO ATNQ

A LA BIBLIOTHÈQUE DE TASCHEREAU VOUS POUVEZ ABONNER VOTRE ENFANT.

C'EST GRATUIT

Je suis bénévole à la bibliothèque et la responsable pour inscrire votre enfant de moins d'un an au programme UNE NAISSANCE UN LIVRE.

Téléphonez à la biblio 819-796-2219 poste 131 et laisser un message avec votre numéro de téléphone pour Diane Lapointe.

Comité d'embellissement



Voici les gagnants du concours de décos de noël 2025

TASCHEREAU

Mme. Annie Sylvain
Mme. Nancy Duschênes
Mme. Louisette Levesque
Mme. Pierrette Lessard
M. Ludger Tremblay
M. Denis Landry
Mme. Diane Pelletier



TASCHEREAU SECTEUR LAFERTÉ

Mme. Nicole Legault
M. Lucien Gauthier
Mme. Claudette Gauthier
Mme. Émilienne Brochu
Mme. Lucille Gauthier
Mme. Henriette Jean
Mme. Aline Rondeau



Pour un total de 36 inscriptions secteur Taschereau et 11 inscriptions Taschereau secteur Laferté

Merci à tous pour votre participation



Centre récréatif de Taschereau 52 rue Morin

Hebdomadaire	8.69\$ +tx ->	10\$
Mensuel	21.74\$ + tx ->	25\$
3 mois	52.18\$ + tx ->	60\$
annuel	152.21\$ + tx ->	175\$
Forfait annuel pour aînés	130.46\$ + tx ->	150\$

Si vous êtes âgés de moins de 17 ans et moins, vous devez obligatoirement être accompagné d'un adulte abonné.

Un dépôt de 10.00\$ est exigé pour la carte magnétique, le dépôt vous sera remis au retour de la carte en bonne condition.



819 796-2219 poste 128
ou
loisirs@munitaschereau.ca

27 - 28 février 2026
Centre récréatif de TASCHEREAU

**TOURNOI
DE HOCKEY SOCIAL
FIBRO CONCEPT ÉVOLUTION INC.**

TASCHEREAU

**Entrée gratuite pour les joueurs
4\$ par visiteur de 12 ans et +**



COÛTS D'INSCRIPTION: (REMIS EN BOURSES)

OPTION 1: 350.00\$ AVANT LE VENDREDI 13 FÉVRIER, MIDI

OPTION 2: 400.00\$ DU 13 FÉVRIER MIDI AU 23 FÉVRIER 16H

LOISIRS@MUNITASCHEREAU.CA 819 796-2219 POSTE 128

**Fibro Concept
Évolution inc.**



Caroline Cloutier
PC PROMO GROUP
Image Harricana.com
Articles promotionnels

**McMines
Inc.**



Concours STATION PHOTO

Saint-Valentin



Courez la chance de gagner un repas pour deux au restaurant de l'aréna. Oui oui ! Une bonne grosse poutine en bonne compagnie pourquoi pas !! et on encourage local 😊 Une table sera réservée et décorée pour vous pour l'occasion, à la date qui vous conviendra (selon les heures d'ouverture).

--> Montant offert 50\$ <-- Gracieuseté de la Municipalité de Taschereau

Comment faire ?

1. Prenez une photo de vous ou avec votre accompagnateur au "Station photo" situé au Centre récréatif de Taschereau, à l'entrée principale, juste à côté du comptoir de la billetterie.
2. Faites parvenir **UNE photo** par courriel à l'adresse suivante : **loisirs@munitaschereau.ca** avec votre nom et courriel ou téléphone.
- ** 1 photo par duo est comptabilisée.
3. Écrivez moi avec qui vous partageriez votre repas et pourquoi vous devriez gagner ce concours.



Quand ? Du 1er au 13 février, midi.

Gagnant ? Le duo gagnant sera déterminé parmi les critères d'évaluation suivants ; L'originalité et la pertinence

**Le respect est de mise.
Bonne chance à nos participants**



Publicités

IMPÔTS DELARIVE

Lise Delage
Préparatrice d'impôts

819-345-4690 reeveslise@gmail.com

SERVICES DE DÉCLARATIONS DE REVENUS

(IMPÔTS) avec Transmission électronique CANADA ET QUÉBEC.

Production jusqu'à 5 années antérieures ...

Réception des documents par courriel (pdf ou photos) et/ou papiers sur **rendez-vous**

CLIENTÈLE :

Particuliers – Familles – Étudiants – Personnes agées en résidence et à domicile -

Travailleurs autonomes – Revenu de location pour particulier -

Salariés avec dépenses d'emploi: Préposé à domicile, agent de sécurité, etc..

SECTEURS COUVERTS : La Sarre, Amos et Rouyn en auto
Par courriel / Province de Québec

TARIFS : Variable selon vos revenus : minimum \$ 15 (personne sans revenu)
à partir de \$ 30... moins de \$100 000
à partir de \$100... \$100 000 et plus

OUVERT à l'année, sauf les mois de août et octobre

Mon adresse : 482 Chemin du Quai Fédéral
Taschereau (Québec) J0Z3N0



Abitibi-Témiscamingue



Le programme ViActive se déroule :

**Au bassin thérapeutique de Macamic
(169, 7^e Avenue Ouest)**

Lundi 10h et 11h15

Mardi 10h00, 11h15, 13h00 et 14h15

Mercredi 10h00 et 11h15 (sauf exception)

Jeudi 10h00, 11h15 et 13h15

Coût : 2\$ par séance

Note : Horaire sous réserve de modifications. Certains cours peuvent être complets.

Pour toute question ou pour inscription, communiquez avec :

Marie-Pier Cossette

Kinésiologue et conseillère Viactive

819-333-2311 poste 52289

Groupe Facebook : Viactive aquatique Abitibi-Ouest

Centre intégré
de santé et de services
sociaux de l'Abitibi-
Témiscamingue

Québec

C 2020-001B

Page santé

Services de prélèvements et de santé courants

CLSC en milieux ruraux d'Abitibi-Ouest et Beaucanton

Voici l'horaire du mois. Notez que les services sont offerts sur rendez-vous seulement.

FÉVRIER 2026

Prélèvements : 8 h à 9 h 30

Santé courants : 10 h 30 à 11 h 30

Notez que les services de santé courants ne sont pas offerts à Taschereau, Gallichan, Duparquet et Normétal.

Duparquet	Galichan	Normétal	Taschereau
	Mercredi 4 février		Jeudi 5 février
	Mercredi 18 février		

Coordonnées pour prendre rendez-vous, du lundi au vendredi, de 8 h à 16 h :

Macamic : 819 782-4661, poste 3222

Palmarolle : 819 787-2216, poste 233

Dupuy : 819 783-2856, poste 21 ou 819 941-3007

Beaucanton : 819 783-2856, poste 21 ou 819 941-3007

Normétal : 819 783-2856, poste 21 ou 819 941-3007

Galichan et Duparquet : 819 787-2216, poste 233

Taschereau : 819 782-4661, poste 3222

**PROCÈS VERBAL
SÉANCE RÉGULIÈRE DU 1 OCTOBRE 2025
MUNICIPALITÉ DE TASCHEREAU
À LA SALLE YVES-AUBUT**

À la séance régulière du Conseil sont présents:

M. Mathieu Cloutier, maire
M. Zacharie Cloutier-Julien, conseiller
M. Sylvain Cameron, conseiller
M. Henri Lampron, conseiller
M. Julien Chalifoux, conseiller
M. Patrick Landry, conseiller
Sont aussi présentes :
Mme. Isabelle Viau, directrice générale
Mme. Sylvie Michaud, directrice générale adjointe

Ouverture :

Sous la présidence du maire, monsieur. Mathieu Cloutier et formant quorum, à,19h30. Monsieur Mathieu Cloutier déclare l'ouverture de la séance, il souhaite la bienvenue à toutes et à tous.

Ordre du jour :

- 1- Ouverture
- 2- Acceptation de l'ordre du jour
- 3- Acceptation et suivi du procès-verbal du
- 4- Correspondance
- 5- Comptes à payer
 - 5.1 Comptes à payer de septembre 2025
 - 5.2 Situations financières de septembre 2025
- 6- Rapport du maire
- 7- Période de questions
- 8- Fermeture

6782-10-25 Ordre du jour :

Il est proposé par monsieur Zacharie Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour de la séance soit accepté et qu'il demeure ouvert afin d'y ajouter des items, s'il y a lieu.

Adoptée.

6783-10-25 3. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL;

Il est proposé par monsieur Henri Lampron et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance régulière du 2 septembre 2025 soit accepté.

Adoptée.

4. Correspondance

Aucune correspondance n'est présentée

6784-10-25 5.1 Compte à payer de septembre 2025

Il est proposé par monsieur Patrick Landry et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes à payer de septembre 2025 soient acceptés.

Un montant de 70 786.42\$ pour les chèques C2500106 à C2500118; Un montant de 90 489.85\$ pour les paiements directs P2500239 à P2500278; Un montant de 45 728.39\$ pour les chèques M2500159 à M25001175; Un montant de 2542.51\$ pour Visa Desjardins M2500176 et un montant de 36 113.08\$ pour les salaires de D2500385 à D2500430.

Adoptée.

6785-10-25 5.2 Situation financière

Il est proposé par monsieur Sylvain Cameron et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la situation financière de septembre 2025 soit acceptée.

Adoptée.

6. RAPPORTS

6.1 Rapport du maire

Aucun rapport n'est présenté

Période de questions

6786-10-25 Fermeture

Il est proposé par monsieur Patrick Landry et résolu à l'unanimité des conseillers présents de fermer la séance à 19h45.

Adoptée.

PROCÈS VERBAL
SÉANCE RÉGULIÈRE DU 10 NOVEMBRE 2025
MUNICIPALITÉ DE TASCHEREAU
À LA SALLE YVES-AUBUT

À la séance régulière du Conseil sont présents:

M. Mathieu Cloutier, maire
Mme. Chantal Martel, conseillère
Mme. Louise Paquin-Bédard, conseillère
M. Patrick Landry, conseiller
M. Fernand Lemay, conseiller
M. Michel Gauthier, conseiller
M. Patrick Savoie, conseiller

Sont aussi présentes :

Mme. Isabelle Viau, directrice générale
Mme. Sylvie Michaud, directrice générale adjointe

Ouverture :

Sous la présidence du maire, M. Mathieu Cloutier et formant quorum, à 19h30, M. Mathieu Cloutier déclare l'ouverture de la séance, il souhaite la bienvenue à toutes et à tous.

Ordre du jour :

1. **OUVERTURE;**
2. **ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR;**
3. **ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL;**
 - 3.1 Séance régulière du 6 Octobre 2025
4. **CORRESPONDANCES;**
5. **GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE;**
 - 5.1 Comptes à payer d'octobre 2025
 - 5.2 Situation financière d'octobre 2025
 - 5.3 Renouvellement règlement d'emprunt - Camion à neige
 - 5.4 Règlement d'emprunt 06-25
6. **RAPPORTS;**
 - 6.1 Rapport du maire
 - 6.2 Rapport lots intra
 - 6.3 Autres rapports
7. **PÉRIODE DE QUESTIONS;**
8. **LOISIRS ET CULTURE;**
 - 8.1 Bavard sur abonnement et/ou version électronique
 - 8.2 Révision prix du Centre Récréatif
9. **URBANISME;**
 - 9.1 Soumission Lampadaire
 - 9.2 Résolution demande CPTAQ
 - 9.3 Servitude d'empietement 624 avenue Privat
 - 9.4 PAVL – PPACE
 - 9.5 Dérogation mineure - 535 Principale
 - 9.6 Dérogation mineure - 395 avenue Bergeron

9.7 Demande d'achat de terrain matricule 6491-57-3550

10. SÉCURITÉ PUBLIQUE

10.1 Société Canadienne de la Croix-Rouge

11. AFFAIRES DIVERSES;

11.1 Élection Pro-Maire

11.2 Échantillonnage eau-égout

11.3 Enjeux des nouvelles normes du Fonds Régions et Ruralité (FRR)

11.4 Contribution municipale OMH de l'Arc-en-ciel de Taschereau

11.5 Poste Canada

11.6 Rabais photocopie couleur (plus de 50)

11.7 Demande de don fondation de charité des policier MRCAO

11.8 Demande de commandite Association chasse et pêche

11.9 Probation directrice générale

11.10 Bouleaux

11.11 Prolongation 2 ans et demi pour construction 6491-86-9473

11.12 Mise à jour site internet de la municipalité

11.13 Calendrier réunion conseil 2026

11.14 Commandite Noël des enfants

11.15 Inspecteur municipal

11.16 Décoration de Noël Taschereau-Laferté

12. PÉRIODE DE QUESTIONS;

13. FERMETURE.

6787-11-25 2.0 Ordre du jour :

IL EST PROPOSÉ PAR M. Michel Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour de la séance soit accepté et qu'il demeure ouvert afin d'y ajouter des items, s'il y a lieu.

ADOPTÉE.

3.0 ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL

6788-11-25 3.1 Acceptation et suivi du procès-verbal de la séance régulière du 6 octobre 2025

IL EST PROPOSÉ PAR M. Patrick Landry et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le procès-verbal de la séance régulière tenue le 6 octobre 2025.

ADOPTÉE.

4.0 CORRESPONDANCES

5.0 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

6789-11-25 5.1 Comptes à payer d'octobre 2025

Un montant de 53 880.85\$ pour les chèques C2500119 à C2500129; Un montant de 95 592.83\$ pour les paiements directs P2500279 à P2500316 ; Un montant de 26 435.25\$ pour les chèques Manuel M2500177 à M2500190; Un montant de 2015.35\$ pour Visa Desjardins C2500130 et un montant de 31 268.31\$ pour les salaires D2500431 à D2500476. IL EST PROPOSÉ PAR Mme. Chantal Martel et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter les comptes à payer pour le mois d'octobre 2025.

ADOPTÉE.

6790-11-25 5.2 Situation financière d'octobre 2025

IL EST PROPOSÉ PAR M. Patrick Landry et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la situation financière du mois d'octobre 2025.

ADOPTÉE.

- 6791-11-25** **5.3 Renouvellement règlement d'emprunt – Camion à neige**
La décision est reportée à la séance du conseil municipal du 5 janvier 2026, en attendant la réception de la documentation du Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH).
- 6792-11-25** **5.4 Règlement d'emprunt 06-25**
La décision est reportée à la séance du conseil municipal du 5 janvier 2026, en attendant la réception de la documentation du Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH).
- 6.0 RAPPORTS**
- 6.1 Rapport du maire**
Lors d'une rencontre avec la Municipalité régionale de comté d'Abitibi-Ouest, monsieur le maire a discuté du projet de compostage. Selon les informations reçues, l'utilisation des bacs bruns pourrait être exigée uniquement pour les résidents du secteur villageois.
- 6.2 Rapport lots intramunicipaux**
Les travailleurs forestiers sont de retour dans le secteur de Taschereau depuis la mi-octobre.
- 6.3 Autres rapports**
Aucun autre rapport n'est présenté
- 7.0 PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 8.0 LOISIRS ET CULTURE**
- 6793-11-25** **8.1 Bavard sur abonnement et/ou version électronique**
CONSIDÉRANT les moyens de pression actuellement exercés par les employés de Postes Canada;
ATTENDU QUE certains exemplaires du journal *Le Bavard* sont livrés par des employés municipaux à l'école Bellefeuille, au restaurant du Centre récréatif, au dépanneur Idéal, au Club de l'âge d'or Saint-Pierre, ainsi qu'au **Centre communautaire Laferté**;
ATTENDU QUE cette décision fera l'objet d'une nouvelle discussion lors de la séance du conseil municipal du **7 avril 2026**;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme. Louise Paquin-Bédard et résolu à l'unanimité des conseillers présents de poursuivre l'impression du journal *Le Bavard*.
ADOPTÉE.
- 6794-11-25** **8.2 Révision des prix du Centre Récréatif**
IL EST PROPOSÉ PAR Mme. Louise Paquin-Bédard et résolu à l'unanimité des conseillers présents de maintenir, pour l'année 2026, la tarification en vigueur en 2025.
ADOPTÉE.
- 9.0 URBANISME**
- 6795-11-25** **9.1 Soumission lampadaire**
IL EST PROPOSÉ PAR M. Patrick Savoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir les services de l'entreprise Magny Électrique pour la réparation et le remplacement des ampoules des luminaires de rue.
ADOPTÉE.
- 6796-11-25** **9.2 Résolution d'appui demande CPTAQ**
IL EST PROPOSÉ PAR Mme. Louise Paquin-Bédard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer la demande déposée à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec (CPTAQ) visant à autoriser la construction d'une nouvelle résidence sur le lot 5 504 847.
ADOPTÉE.

- 6797-11-25** **9.3 Servitude d'empiètement 624 avenue Privat**
ATTENDU QUE les marches de la propriété du 624 avenue Privat excèdent sur l'emprise du chemin selon le plan réalisé le 26 août 2025 par Marie-Catherine Brochu Nd :11561-69-TSH Minute :1030;
ATTENDU QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande l'acceptation d'une servitude d'empiètement;
ATTENDU QUE Mme. Isabelle Viau soit signataire pour la servitude d'empiètement;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme. Louise Paquin-Bédard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter une servitude d'empiètement des marches de l'escalier avant pour le matricule 6492-33-1849, lot 4 880 907 en zone B II mixte.
ADOPTÉE.
- 6798-11-25** **9.4 PAVL – PPACE**
Dossier : HET82497-87042(8)-20250415-020 et NDK27294-87042(8)-20250415-020
Sous-volet : Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)
ATTENDU QUE la municipalité de Taschereau a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets Particuliers d'Amélioration (PPA) du Programme d'Aide à la Voirie Locale (PAVL) et s'engage à les respecter;
ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;
ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;
ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;
ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;
ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2025 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;
ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;
ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;
ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;
POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Mme. Chantal Martel, appuyée par Mme. Louise Paquin-Bédard, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Taschereau approuve les dépenses d'un montant de 30 000.00\$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.
ADOPTÉE.
- 6799-11-25** **9.5 Dérogation mineure - 535 rue Principale**
ATTENDU QUE l'alignement de la résidence par rapport au chemin ne respecte pas la réglementation municipale actuelle;
ATTENDU QUE le garage situé du côté nord présente une marge latérale non conforme à ladite réglementation;
ATTENDU QUE les dimensions des garages dérogent aux normes en vigueur;
ATTENDU QUE l'emplacement des garages en cour avant constitue également une dérogation;
ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande l'acceptation de la présente dérogation mineure;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme. Louise Paquin-Bédard et résolu à

l'unanimité des conseillers présents d'accepter la dérogation mineure DPDRL250075 concernant le matricule 6491-92-2421, lot 4 881 637.

ADOPTÉE.

- 6800-11-25 9.6 Dérogation mineure - 395 avenue Bergeron**
- ATTENDU QUE l'entrée fermée (tambour) contrevient à la réglementation puisqu'elle est située dans la marge de recul du côté ouest de la résidence;
- ATTENDU QUE la galerie et le balcon empiètent sur le triangle de visibilité d'une longueur de 6,0 mètres mesurée à partir de la rue Curé-Boisvert et de l'avenue Bergeron;
- ATTENDU QUE ce triangle de visibilité doit demeurer libre de tout obstacle d'une hauteur supérieure à 0,7 mètre par rapport au niveau du centre de l'intersection des rues;
- ATTENDU QUE la réglementation municipale relative au triangle de visibilité s'applique principalement aux clôtures;
- ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande l'acceptation de la présente dérogation mineure;
- EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** M. Patrick Landry et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la dérogation mineure DPDRL250074 visant le matricule 6491-78-1903, lot 4 880 724.
- ADOPTÉE.**
- 6801-11-25 9.7 Demande d'achat de terrain matricule 6491-57-3550**
- ATTENDU QUE Mme. Lorraine Marineau et Mme. Chantal Sévigny ont présenté, par écrit le 3 novembre 2025, une demande d'achat du terrain identifié sous le matricule 6491-57-3550, situé sur l'avenue Kirouac;
- ATTENDU QUE cette transaction est conforme au règlement municipal no 41;
- ATTENDU QUE le prix de vente du terrain est fixé à 3 700,00 \$;
- ATTENDU QUE Mme. Isabelle Viau est désignée à titre de signataire pour ladite transaction;
- EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** M. Fernand Lemay et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la vente du terrain portant le matricule 6491-57-3550 à Mme. Lorraine Marineau et Mme. Chantal Sévigny pour la somme de 3 700,00 \$.
- ADOPTÉE.**
- 10.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 6802-11-25 10.1 Société Canadienne de la Croix-Rouge**
- IL EST PROPOSÉ PAR** Mme. Chantal Martel et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'entente de services aux personnes sinistrées entre la municipalité de Taschereau et la société canadienne de la Croix-Rouge signée par M. Mathieu Cloutier et Mme. Isabelle Viau le 29 septembre 2025.
- ADOPTÉE.**
- 11.0 AFFAIRES DIVERSES**
- 6803-11-25 11.1 Election Pro-Maire**
- ATTENDU QUE conformément aux dispositions de l'article 56 du *Code municipal du Québec*, le conseil doit désigner parmi ses membres un(e) conseiller(ère) pour agir à titre de pro-maire et remplacer le maire en cas d'absence ou d'empêchement;
- ATTENDU QUE Mme. Chantal Martel soit signataire pour tous les comptes de banque de la municipalité à la Caisse Populaire Desjardins;
- EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** M. Fernand Lemay et appuyé par Mme. Louise Paquin-Bédard et résolu à l'unanimité des conseillers présents
- QUE Mme. Chantal Martel, conseillère, soit élue pro-maire de la Municipalité de Taschereau, et qu'elle exerce à ce titre toutes les fonctions prévues par la loi en cas

- 6804-11-25** **11.2 Échantillonnage eau-égout**
IL EST PROPOSÉ PAR M. Patrick Savoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents de choisir M. Martin Lacroix, technicien en traitement des eaux, pour l'échantillonnage du réseau d'aqueduc et d'égout de la municipalité.
ADOPTÉE.
- 6805-11-25** **11.3 Enjeux des nouvelles normes du Fonds Régions et Ruralité (FRR)**
CONSIDÉRANT QUE le Fonds Régions et Ruralité (FRR) constitue un levier financier central pour soutenir le développement régional et rural au Québec ;
CONSIDÉRANT QUE les nouvelles modalités introduites par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation affectent significativement la capacité des MRC et de leurs partenaires à planifier, financer et mettre en œuvre des projets structurants ;
CONSIDÉRANT QUE la stratégie gouvernementale d'occupation territoriale (Occupation et Vitalité des Territoires; OVT) vise à reconnaître, soutenir et revitaliser les milieux à faible densité ou à dynamiques démographiques particulières, notamment par une approche territoriale intégrée, et que les nouvelles règles du FRR – en limitant la marge de manœuvre locale, les partenariats sectoriels et la flexibilité d'action – contreviennent directement aux principes de différenciation et d'adaptation territoriale sur lesquels repose la stratégie OVT ;
CONSIDÉRANT QUE les montants du FRR n'ont pas été indexés, que la durée des ententes est passée de 5 à 3 ans, et que le taux de couverture des frais administratifs a été réduit, compromettant la planification à moyen terme et la gestion efficace des projets ;
CONSIDÉRANT QUE la limite de cumul des aides gouvernementales à 80 % empêche dorénavant de considérer les contributions du FRR – Volet 2 comme une mise de fonds du milieu, réduisant l'effet levier auprès d'autres partenaires ministériels ;
CONSIDÉRANT QUE la réduction du taux de couverture des frais administratifs affaiblit la capacité des bénéficiaires de ces fonds à assurer une gestion efficace et durable des fonds et des projets ;
CONSIDÉRANT QUE certaines organisations clés (milieux de la santé, de l'éducation, syndicats) sont exclues, nuisant au développement de projets à forte valeur ajoutée, notamment en santé psychologique agricole et en recherche appliquée ;
CONSIDÉRANT QUE les modalités de versement des fonds risquent d'occasionner des problèmes de liquidité et d'alourdir la gestion administrative des MRC et des organismes du milieu ;
CONSIDÉRANT QUE les plafonds d'aide aux entreprises prévus par la *Loi sur l'interdiction des subventions municipales* n'ont pas été ajustés depuis plus de 15 ans malgré l'inflation et les réalités économiques actuelles ;
CONSIDÉRANT QUE l'obligation imposée aux organismes non assujettis aux règles d'adjudication de recourir à un appel d'offres public pour tout contrat de construction de 133 800 \$ et plus va à l'encontre des objectifs d'allègement réglementaire du gouvernement du Québec ;
CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a fait de l'allègement réglementaire et administratif l'une de ses priorités afin d'accroître la compétitivité de l'environnement d'affaires et de stimuler le développement des petites et moyennes entreprises ;
CONSIDÉRANT QUE la MRC de l'Abitibi-Ouest n'a pas encore complété son appropriation

de l'ensemble des paramètres et des nouvelles modalités du FRR;
CONSIDÉRANT QUE d'autres enjeux pourraient émerger du processus d'analyse en cours ;
CONSIDÉRANT QUE l'enveloppe du FRR Volet 3 – Signature et Innovation n'a pas été reconduite, ce qui limite fortement la pérennité et le développement de projets innovants à l'échelle régionale;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme. Chantal Martel, appuyé par Mme. Louise Paquin-Bédard et unanimement résolu :

QUE la MRC de l'Abitibi-Ouest demande au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation :

- **DE REVOIR** les paramètres du FRR Volet 2 afin qu'il soit à nouveau considéré comme une mise de fonds du milieu, permettant de maximiser l'effet levier avec d'autres partenaires ministériels;
- **DE RÉTABLIR** un taux raisonnable de 10 % pour les frais de gestion afin d'assurer une administration adéquate des fonds ;
- **D'AJUSTER** à la hausse les seuils d'aide aux entreprises prévus dans la *Loi sur l'interdiction des subventions municipales* et d'indexer globalement les enveloppes du FRR ;
- **DE RETIRER** l'obligation d'appel d'offres public pour les organismes non assujettis à une loi ou un règlement en matière d'adjudication, lorsque la valeur d'un contrat de construction atteint 133 800 \$;
- **D'ADOPTER** un mode de versement des fonds plus équilibré afin d'éviter des enjeux de liquidité pour les organismes du milieu ;
- **DE RECONNAÎTRE** la valeur des contributions en nature (temps de travail, ressources) des MRC, villes et organismes comme apports admissibles ;
- **DE RECONDUIRE** une enveloppe spécifique dédiée à l'innovation régionale, afin de soutenir et pérenniser les projets structurants déjà amorcés.

ADOPTÉE.

6806-11-25 11.4 Contribution municipale OMH de l'Arc-en-ciel de Taschereau
Décision remise au prochain conseil municipal du 1^{er} décembre 2025.

6807-11-25 11.5 Poste Canada

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral a annoncé la tenue d'un examen du mandat de la Société canadienne des postes qui aura lieu du 1er octobre 2025 au 31 mars 2026, comme suit :

*En théorie, des consultations publiques peuvent être menées afin d'examiner le Protocole du service postal canadien (2005) et d'obtenir le pouls de la population canadienne quant à leurs besoins et à leur utilisation du service postal. Si une consultation était nécessaire, l'objectif serait d'obtenir les points de vue des Canadiens et des parties prenantes pour redéfinir la vision axée sur le service de Postes Canada, dans un contexte où le paysage de l'industrie postale a changé, les besoins des Canadiens ont évolué et le volume de courrier et de lettres a considérablement diminué au point de miner la viabilité de Postes Canada.*¹

¹ Secrétariat du Conseil du Trésor (2025). « Consultations auprès des Canadiens », Canada.ca

<https://www.canada.ca/fr/gouvernement/systeme/consultations/consultationescanadiennes.html>. Consulté le 5 septembre 2025. Termes entrés dans la barre de recherche « Examen de la Société canadienne des postes ».

ATTENDU QUE le plan actuel n'indique pas qu'il y aura des consultations publiques ni une participation de l'ensemble des parties prenantes, et attendu que le processus et le cadre de référence de l'examen du mandat n'ont pas encore été annoncés ;

ATTENDU QUE le récent rapport de la Commission d'enquête sur les relations de travail a recommandé des coupes de service sous forme de fermeture de bureaux de poste et de réactivation du programme de remplacement des boîtes aux lettres par des boîtes postales communautaires du précédent gouvernement fédéral conservateur ;

ATTENDU QUE le gouvernement doit connaître le point de vue des municipalités sur les questions les plus importantes, comme le maintien de Postes Canada à titre de service public, l'importance du moratoire sur la fermeture des bureaux de poste, l'amélioration du Protocole du service postal canadien, le maintien de la livraison à domicile, de la livraison de colis et de la livraison au quotidien, la création d'une banque postale, l'éologisation de Postes Canada, l'ajout de bornes de recharge pour véhicules électriques, la livraison de nourriture, l'amélioration des services de livraison dans les collectivités rurales, éloignées ou autochtones, ainsi que la création de services pour aider les personnes à mobilité réduite et les personnes âgées à demeurer chez elles aussi longtemps que possible et ainsi assurer le maintien des bons emplois dans les collectivités et l'autonomie financière de Postes Canada;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. Patrick Savoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la municipalité de Taschereau écrive au ministre de la Transformation du gouvernement, des Travaux public et de l'Approvisionnement, Joël Lightbound, pour lui demander de reporter la tenue de l'examen du mandat de Postes Canada tant et aussi longtemps que les activités de Postes Canada ne seront pas stabilisées, que l'incidence de la hausse du prix des timbres ne se sera pas fait sentir et que les volumes de colis ne seront pas le reflet réel de la demande de ce secteur d'activités;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la municipalité de Taschereau inclue dans sa lettre au ministre Lightbound que tout examen de Postes Canada et du Protocole du service postal canadien soit tenu de manière transparente, publique et approfondie, et comprenne des audiences publiques auxquelles participeront toutes les parties prenantes, dans toutes les régions du Canada ;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la municipalité de Taschereau soumette un mémoire ou participe aux audiences afin d'exposer son point de vue dans le cadre du processus d'examen du mandat de Postes Canada.

ADOPTÉE.

6808-11-25

11.6 Rabais photocopie couleur (plus de 50)

ATTENDU QUE l'ensemble des sommes perçues pour les photocopies est remis à l'activité du Noël des enfants;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. Patrick Landry et résolu à l'unanimité des conseillers présents de maintenir le même tarif pour les photocopies, même lorsqu'un citoyen en demande plus de cinquante.

ADOPTÉE.

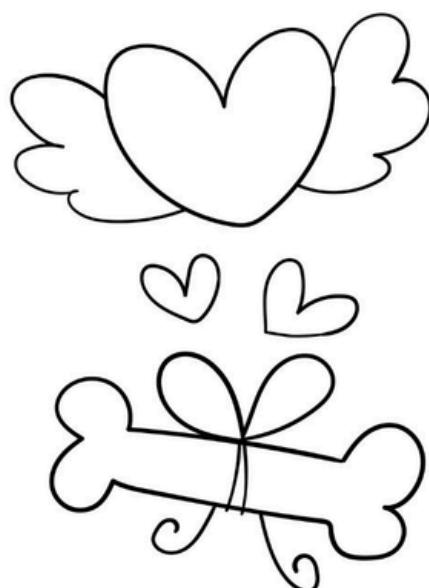
6809-11-25	11.7 Demande de don fondation de charité des policiers de la Municipalité régionale de comté de l'ouest (MRCAO) REFUSÉE.
6810-11-25	11.8 Demande de commandite Association chasse et pêche de Taschereau IL EST PROPOSÉ PAR Mme. Louise Paquin-Bédard et résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser une commandite de 350.00 \$ à l' Association chasse et pêche de Taschereau afin de couvrir l'entièreté des frais liés à la disco de la soirée Panache, prévue le 22 novembre prochain. ADOPTÉE.
6811-11-25	11.9 Probation directrice générale CONSIDÉRANT QUE Mme. Isabelle Viau, directrice générale à l'essai, depuis le 17 mars 2025, satisfait aux exigences du poste. CONSIDÉRANT QUE Mme. Isabelle Viau a travaillé plus de 120 jours à compter de sa date d'embauche, et ce, à l'intérieur d'un (1) an. EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. Patrick Landry ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que la période de probation de Mme. Isabelle Viau soit terminée et qu'elle soit officiellement une salariée régulière au poste de directrice générale, et ce, depuis le mois de septembre 2025. ADOPTÉE.
6812-11-25	11.10 Bouleaux CONSIDÉRANT les coûts liés à la récolte du bouleau sur les lots intramunicipaux; CONSIDÉRANT QUE les citoyens situés entre les numéros civiques 9 et 80 du chemin du Père-Jean ne pourront recevoir que trois (3) arrimes plutôt que quatre (4), en raison de la limite de poids imposée pour traverser le pont de la rivière du lac Loïs; EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par M. Patrick Landry ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents <ul style="list-style-type: none"> • de vendre quatre (4) arrimes de bois de bouleau au coût de 1 500,00 \$, plus taxes et frais de transport, à partir du chantier forestier du secteur Laferté; • et de vendre trois (3) arrimes de bois de bouleau au coût de 1 125,00 \$ pour les résidents situés entre les numéros civiques 9 et 80 du chemin du Père-Jean. ADOPTÉE.
6813-11-25	11.11 Prolongation deux (2) ans et demi pour construction 6491-86-9473 CONSIDÉRENT la résolution 6752-08-25. CONSIDÉRANT QUE M. Luc Hénault n'a pas disposé de l'été 2025 pour procéder à la construction de sa maison; EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme. Louise Paquin-Bédard et résolu à l'unanimité des conseillers présents de prolonger la période accordée à M. Hénault pour la construction de sa maison à deux (2) ans et demi plutôt qu'à deux (2) ans. ADOPTÉE.
6814-11-25	11.12 Mise à jour site internet de la municipalité IL EST PROPOSÉ PAR M. Patrick Landry et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat de mise à jour du site internet municipal à M. Gabriel Houle, titulaire d'un diplôme en techniques informatiques. ADOPTÉE.

6815-11-25	11.13 Calendrier réunion conseil 2026 ATTENDU QUE quatre (4) réunions auront lieu au centre communautaire du secteur Laferté en 2026;
	CONSIDÉRENT QUE le calendrier est le suivant :
	- Lundi 5 janvier 2026, salle du conseil Yves Aubut
	- Lundi 2 février 2026, salle du conseil Yves Aubut
	- Lundi 2 mars 2026, centre communautaire Laferté
	- Mardi 7 avril 2026, salle du conseil Yves Aubut
	- Lundi 4 mai 2026, salle du conseil Yves Aubut
	- Lundi 1 ^{er} juin 2026, centre communautaire Laferté
	- Lundi 6 juillet, salle du conseil Yves Aubut
	- Lundi 3 août 2026, salle du conseil Yves Aubut
	- Mardi 8 septembre 2026, centre communautaire Laferté
	- Lundi 5 octobre 2026, salle du conseil Yves Aubut
	- Lundi 2 novembre 2026, salle du conseil Yves Aubut
	- Lundi 7 décembre 2026, centre communautaire Laferté
	EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. Michel Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le calendrier des séances du conseil municipal pour l'année 2026.
	ADOPTÉE.
6816-11-25	11.14 Commandite Noël des enfants IL EST PROPOSÉ PAR M. Patrick Landry et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'allouer 900,00 \$ pour l'activité du Noël des enfants de la municipalité de Taschereau, incluant le secteur Laferté.
	ADOPTÉE.
6817-11-25	11.15 Inspecteur municipal IL EST PROPOSÉ PAR Mme. Chantal Martel et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la récupération du Géo-projet « Zone 2024-25-26 » et de procéder au paiement de la facture associée à ce service.
	ADOPTÉE.
6818-11-25	11.16 Embellissement Noël IL EST PROPOSÉ PAR M. Patrick Landry et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'allouer 300,00 \$ pour le tirage de participation lié à l'embellissement par les décorations de Noël de la municipalité de Taschereau, prévoyant des prix pour le secteur Laferté et un prix pour le village de Taschereau, chacun comprenant des abonnement de six mois au Centre Vitalité de Taschereau.
	ADOPTÉE.
	PÉRIODE DE QUESTIONS;
6819-11-25	FERMETURE IL EST PROPOSÉ PAR Mme. Louise Paquin-Bédard et résolu à l'unanimité des conseillers présents de fermer la séance à 21h17.
	ADOPTÉE.

M. Mathieu Cloutier, maire

Mme. Isabelle Viau, directrice générale et greffière-trésorière





JOYEUSE
SAINT-VALENTIN



FÉVRIER

DIM	LUN	MAR	MER	JEU	VEND	SAM
1 	2 RÉUNION DU CONSEIL 19H	3   Abitibi-Témiscamingue Nord-du-Québec	4		5	6
8 	9	10   Abitibi-Témiscamingue Nord-du-Québec	11  CLSC  Abitibi-Témiscamingue Nord-du-Québec	12	13  Date limite Station photo  Abitibi-Témiscamingue Nord-du-Québec	14 
15 	16	17   Abitibi-Témiscamingue Nord-du-Québec	18		19	20
22  SOUPER MENSUEL RÉSERVEZ 819 796-2934	23	24   Abitibi-Témiscamingue Nord-du-Québec	25		26	27  tournoi HOCKEY  Abitibi-Témiscamingue Nord-du-Québec
						28